

Nwes

Nwes Productions

AUDIOVISUEL & PHOTOGRAPHIE

CGV

SARL Nwes Productions

101-4 Avenue Gustave Eiffel, 33440 St-Vincent-de-Paul
05 57 83 65 28 - contact@nwes.fr

SIRET : 835319591 00029 - RCS : 835 319 591 Bordeaux
TVA : FR 63 835319591

Article 1 - Objet

Nwes Productions propose des prestations de photographie, des prestations de réalisation vidéo, des prestations de graphisme telles que présentées sur le site internet (www.nwes.fr). Les présentes Conditions Générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes conclues par Nwes Productions auprès du client.

L'acceptation des Conditions Générales constitue le cadre contractuel de la prestation.

Article 2 - Détails de la prestation

Les détails de la prestation (objet de la prestation, date, lieu, horaires, supports de livraison) devront être indiqués sur le devis. Toutes contres-indications aux CGV devront être indiquées sur le devis.

Article 3 - Réservation

La réservation d'une prestation peut se faire à tout moment sous réserve de disponibilité du prestataire. La réservation de la prestation ne sera définitive qu'à la réception du devis signé accompagné de l'acompte demandé.

Article 4 - Tarif et modalités de paiement

4.1 PRESTATION UNIQUE

Les tarifs indiqués sur le devis (en annexe) sont HT ; le montant global du devis est TTC.

Les tarifs de base incluent les services suivants :

- Prestation réalisée par un ou plusieurs professionnels
- Utilisation du matériel professionnel du prestataire
- Stockage sécurisé
- Livraison gratuite des produits numériques

Un acompte de 10 % du devis est demandé à la signature du devis. Aucune réservation ne sera complètement validée avant le paiement de cet acompte. Cet acompte fait preuve de la parfaite conclusion du contrat.

Un nouvel acompte de 50 % du devis est demandé le jour de la prestation. Le solde de 40 % du devis est demandé à la livraison des produits.

Dans le cas d'une prestation Digitale, un acompte de 50% du devis de la création est demandé à la signature du devis. Le solde de 50% du devis de la création est demandé à la livraison.

Le règlement peut être versé par virement (RIB sur le devis) ou par chèque (à l'ordre de la société Nwes Productions). Chaque versement fera l'objet d'une facture.

4.2 ABONNEMENT MENSUEL

L'envoi des factures est programmé mensuellement à partir de la livraison. Nous recommandons au client de programmer un virement mensuel afin d'éviter tout oubli de paiement.

Sauf indication contraire sur le devis, l'engagement est d'une durée d'un an à compter de la livraison. Celui-ci est renouvelé tacitement chaque année. Le client peut résilier le contrat en adressant un mail au prestataire.

Article 5 - Déplacement

Les frais kilométriques (au delà de 30km de Bordeaux // 0,50€ par kilomètre supplémentaire), les remboursements des péages et des parkings (ou billets de train, avion ou tout autre moyen de déplacement nécessaire) sont à la charge du client, sauf indication contraire sur le devis.

Exception : Lacanau et Lacanau-Océan

Article 6 - Logement

L'hébergement (hôtel ou AirBNB logement entier) est à la charge du client si la prestation se déroule à plus de 2 heures de Bordeaux.

Article 7 - Repas

Les repas sont à la charge du client si les horaires de prestation le nécessitent.

Article 8 - Tierce personne

Le prestataire se réserve le droit de se faire accompagner par une tierce personne (exemple : stagiaire) le jour de la prestation, sans l'accord préalable du client. La présence de ce tiers ne donne en aucun cas droit à la livraison de photos supplémentaires, aucun résultat ne peut être exigé à quelque titre que ce soit.

Article 9 - Prestation Événementielle

Pour que le prestataire puisse réaliser ses prises de vues dans de bonnes conditions, le client veillera à prévenir ses invités et autres prestataires de la présence d'un photographe / réalisateur professionnel durant l'évènement.

Le client fera en sorte d'obtenir toutes les accréditations et autorisations de tournage nécessaires pour le bon déroulement de la prestation.

Le client s'engage à prévoir un plan de secours pour réaliser les prises de vues à l'abri en cas d'intempéries. Dans le cas contraire, le prestataire n'est pas tenue de réaliser les prises de vues. La non-réalisation de certains moments pour cause d'intempéries ne donne en aucun cas droit à un quelconque remboursement, ni au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Article 10 - Prestation Institutionnelle

Pour que le prestataire puisse réaliser ses prises de vues dans de bonnes conditions, le client veillera à prévenir son personnel, les figurants et autres personnes de l'entreprise de la présence d'un photographe / réalisateur professionnel durant la prestation.

Le client fera en sorte de préparer la prestation (décoration et nettoyage du lieu, préparation des éléments clés de la prise de vue...) avant l'arrivée du prestataire.

Le client fera en sorte d'obtenir toutes les autorisations de tournage nécessaires pour le bon déroulement de la prestation.

En cas d'intempéries, la prestation pourra être reportée selon la disponibilité du prestataire. Dans le cas contraire, le client s'engage à prévoir un plan de secours pour réaliser les prises de vues à l'abri.

Article 11 - Prestation Produit & Packshot

Pour que le prestataire puisse réaliser ses prises de vues dans de bonnes conditions, le client fera en sorte de préparer la liste des produits et leur mise à disposition avant l'arrivée du prestataire.

Le client fera en sorte d'obtenir toutes les autorisations de tournage nécessaires pour le bon déroulement de la prestation.

En cas d'intempéries, la prestation pourra être reportée selon la disponibilité du prestataire. Dans le cas contraire, le client s'engage à prévoir un plan de secours pour réaliser les prises de vues à l'abri.

Article 12 - Prestation Mariage

12.1 MARIAGE & EVJF-EVG

Pour que le prestataire puisse réaliser ses prises de vues dans de bonnes conditions, les clients veilleront à prévenir leurs invités, autres prestataires et représentants officiels de la présence d'un photographe / réalisateur professionnel durant la journée.

Merci de prévenir vos invités de ne pas prendre de photos de groupe en même temps que le photographe, cela nuierait à la qualité et l'efficacité de son travail.

Les clients s'engagent à prévoir un plan de secours pour réaliser les prises de vues à l'abri en cas d'intempéries. Dans le cas contraire, le prestataire n'est pas tenu de réaliser les prises de vues. La non-réalisation de certains moments pour cause d'intempéries ne donne en aucun cas droit à un quelconque remboursement, ni au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Le photographe s'engage à exécuter sa mission le plus discrètement possible.

12.2 SÉANCE D'ENGAGEMENT & DAY AFTER

Pour que le prestataire puisse réaliser ses prises de vues dans de bonnes conditions, celui-ci recommande uniquement la présence du couple. Le photographe s'engage à accompagner du mieux possible les clients lors de la séance.

En cas d'intempéries, la séance pourra être reportée selon la disponibilité du prestataire. Dans le cas contraire, les clients s'engagent à prévoir un plan de secours pour réaliser les prises de vues à l'abri.

Article 13 - Prestation Digitale

Pour que le prestataire puisse réaliser son travail dans de bonnes conditions, le client fera en sorte de préparer les éléments (charte graphique, logo, textes, visuels...) nécessaires avant le début de la prestation.

Le client fera en sorte d'obtenir toutes les autorisations d'utilisation des éléments pour le bon déroulement de la prestation.

Le prestataire lancera une mise en ligne test d'une durée de 10 jours permettant au client de naviguer en condition réelle sur son interface web et de demander les modifications qu'ils jugent nécessaires. Passé ces 10 jours, le prestataire lancera une mise en ligne réelle. La mensualisation de l'abonnement commence à la mise en ligne test.

Article 14 - Prestation Drone

Les prestations drone sont soumises à conditions d'obtention des autorisations nécessaires au décollage et à la prise de vue aérienne. Si ces demandes d'autorisations aboutissent à une interdiction de décollage (selon la zone, la date, les horaires...), l'acompte versé au titre de la signature du devis ne pourra être remboursé.

En cas d'intempéries, la prestation pourra être reportée selon la disponibilité du prestataire. Dans le cas contraire, le prestataire n'est pas tenu de réaliser les prises de vues. La non-réalisation pour cause d'intempéries ne donne en aucun cas droit à un quelconque remboursement, ni au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Article 15 - Retouches et post-production

Le post-traitement et la post-production, au même titre que la prise de vue, est propre au prestataire et fait partie intégrante de son travail, son style et son univers artistique. Le prestataire est le seul à décider de la post-production qu'il appliquera.

Le client dispose de 5 jours ouvrés à compter de la réception du fichier numérique pour demander des modifications légères. Passé ce délai, le produit sera remis définitivement.

Article 16 - Délai et modalités de livraison

La prestation sera livrée sur le support précisé sur le devis en annexe.

Livraison numérique : livraison dans un délai d'un mois suivant la prestation, sauf indication contraire sur le devis.

Livraison physique : livraison dans un délai de deux mois suivant la prestation, sauf indication contraire sur le devis.

Le prestataire ne saura être tenu responsable d'une livraison hors délai si client n'a pas fourni tous les éléments nécessaires à la finalisation ou la livraison de la prestation. Le prestataire ne saura être tenu responsable d'une livraison hors délai qui ne dépend pas de lui (services de livraison, prestataire externe de fabrication).

Article 17 - Droit à l'image

Le client consent par la signature du devis à ce que les images soient utilisées sur les supports de communication du prestataire, étant entendu qu'il ne sera pas fait usage des images à des fins susceptibles de nuire aux personnes représentées.

Le client s'engage à obtenir le droit à l'image des personnes présentes lors de la prestation ou s'engage à en informer le prestataire. En cas de refus inattendue par l'une des personnes présentes, le prestataire ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution de sa mission pendant cette partie de la prestation.

Article 18 - Droit d'utilisation

Le client est en droit de diffuser le produit sur tous supports souhaités à condition de conserver le produit tel qu'il a été livré, sans le modifier (recadrage, filtres...). Le client est libre d'utilisation commerciale des produits livrés dans le cadre de sa propre promotion. Aucun droit ne sera cédé à des tiers sans l'autorisation du prestataire.

Le prestataire à s'engage à payer la licence Artlist qui permet l'utilisation commerciale sur tous supports des musiques de la banque artlist.io.

Article 19 - Propriété intellectuelle

Toute réalisation visuelle confère au prestataire, son auteur, des droits de propriété artistique, patrimoniaux et moraux, tels que définis par le code de la Propriété Intellectuelle. Toute violation des faits énoncés à l'Article 18 sera constitutive de contrefaçon au sens de l'article L335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle. En conséquence, le prestataire et le client devront se consulter mutuellement en cas de besoin d'exploitation des visuels dans un cadre autre que celui défini dans le présent accord. Nwes Productions demeure titulaire des droits moraux sur l'ensemble de son oeuvre : toute modification du cadrage des photographies, tout photomontage, modification, retouche, par numérisation ou tout autre procédé, ne peuvent se faire sans l'accord préalable, écrit du photographe. La mention du nom Nwes Productions devra figurer sur chaque photographie reproduite de façon publique.

Article 20 - Cession de droits d'auteur

La récupération des images brutes (RAW et/ou Rushs) n'est pas automatique et n'est pas incluse dans le devis initial de votre projet.

Cette cession d'images correspond à une cession totale des droits d'auteur, c'est-à-dire tous les droits d'utilisation, de modification et de diffusion en marque blanche. La cession de droits d'auteur pour un projet est forfaitisée à 5000€ HT.

Article 21 - Annulation

Le client dispose d'un délai de rétractation de 5 jours à compter de la signature du devis. Passé ce délai, l'acompte ne pourra être remboursé, sauf dans les cas précisés ci-dessous.

Aucun remboursement ne sera effectué si la prestation a été réalisée en totalité ou en partie.

En cas de force majeure, si le prestataire se trouve dans l'impossibilité d'assurer la prestation convenue, le client aura le choix entre un remboursement immédiat de l'acompte versé au titre de la signature, ou le remplacement par un prestataire partenaire sélectionné et recommandé, et ce aux mêmes conditions financières que celles prévues sur le devis.

Article 22 - Obligation des parties

Le client s'engage à informer le prestataire du déroulement précis de la prestation et de toutes informations jugées nécessaires au bon déroulement. Le client s'engage à fournir la charte graphique et tout autre élément graphique ou textuel nécessaire à la réalisation de la prestation.

Le prestataire s'engage à exécuter sa mission du mieux possible et s'engage à respecter les souhaits du client.

Article 23 - Résiliation du contrat

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations énoncées dans les présentes Conditions Générales de Vente, le cadre contractuel sera résilié de plein droit.